
TABLE DES MATIÈRES.

AVIS DE L'AUTEUR.

Page 1.

HISTOIRE ANCIENNE.

LIVRE QUATRIÈME.

DES JEUX DE LA GRÈCE.

CHAP. I^{er}. — *De la gymnastique en général.*

Page 3.

Les jeux de la Grèce sont un monument de la première barbarie des Grecs. L'objet de la gymnastique fut d'abord de former des soldats. L'art de la guerre s'étant perfectionné, la gymnastique athlétique fut différente de la gymnastique militaire. La gymnastique athlétique donna lieu à des observations. Gymnastique médicinale.

CHAP. II. — *Des réglemens de la gymnastique athlétique, et des récompenses accordées aux vainqueurs.*

Page 8.

Temps où la gymnastique athlétique s'est perfectionnée. Passion des Grecs pour cette gymnastique. Soins qu'on donnait à former des athlètes. Athlètes admis au jeux publics. Magistrats qui présidaient aux jeux. Défauts des athlètes. Précautions qui précédaient les combats. Honneurs accordés aux vainqueurs. Les athlètes étaient des citoyens au moins à charge.

CHAP. III. — *De la course.*

Page 13.

La course était le premier des jeux. La course à cheval a

été connue la dernière. Le stade dans lequel se faisaient les courses à pied. Trois sortes de courses à pied. Les athlètes couraient nus. Hippodromes dans lesquels se faisaient les courses à cheval ou en char. Forme des chars. Courses à cheval.

CHAP. IV. — *Des autres exercices athlétiques.* Page 18.

Le pugilat. La lutte. Le pancrace. Le disque. Autres jeux. Les pentathles.

CHAP. V. — *Des combats littéraires.* Page 23.

Ce qui donna occasion aux combats littéraires. On n'en connaît pas l'époque. Combats des poètes tragiques. Autres combats littéraires.

CHAP. VI. — *Des prix.* Page 24.

Dans les différens jeux on donnait des prix différens. Couronnement de l'athlète vainqueur. S'il n'avait pas observé les lois prescrites, il était puni. Le prix remporté aux jeux Olympiques était le plus glorieux. Ces jeux devaient attirer un grand concours.

CONSIDÉRATIONS SUR LES JUIFS.

CHAP. I^{er}. — *Principales révolutions du peuple Juif.* P. 27.

Différens noms qu'ont eus les Juifs. Accroissement de la famille de Jacob. On ne peut pas supposer que toutes les familles ont, en général, également multiplié. Penchant des Israélites à l'idolâtrie. Apostasies fréquentes avant le règne de Saül. Autorité des juges. Saül. David. Salomon. Roboam. Jéroboam. Captivité des dix tribus. Captivité des Juifs. Après leur délivrance, ils sont gouvernés par les souverains pontifes, qui réunissent la royauté au sacerdoce. Causes de la puissance des prêtres et des lévites. Variation du gouverne-

ment des Hébreux. La chute de David et celle de Salomon sont des leçons pour les souverains.

CHAP. II. — *Des prophéties.*

Page 38.

Ce que les Hébreux entendaient par prophètes. Nombre des prophètes. La prophétie remonte à Adam. Orale sous les patriarches, elle a été écrite sous Moïse. Prophètes du temps de Samuel. Leur genre de vie. Leur courage. Toutes les prophéties conduisent à Jésus-Christ.

CHAP. III. — *Révolutions dans la doctrine des Juifs* P. 40.

La religion a été l'unique étude des Juifs. Pendant un temps, leur doctrine est la même. Dans un autre temps, des contestations s'élèvent. Les écoles et les opinions se multiplient. Trois sectes principales parmi les Juifs. Les Pharisiens. Les Saducéens. Les Esséniens.

CHAP. IV. — *De la cabale.*

Page 44.

Ce que les Juifs entendent par cabale. Comment les Juifs croient trouver dans la cabale tous les secrets de la nature, Suppositions sur lesquelles ils se fondent. Absurdité des cabalistes.

DES LOIS.

CHAP. I^{er}. — *Des usages ou des conventions tacites qui ont tenu lieu de lois.*

Page 47.

Les usages sont par eux-mêmes des lois très-variables. Comment des usages deviennent constans. Règles générales qui sont l'objet des usages dans l'établissement des sociétés. Ces règles sont vagues. Les usages varient trop pour déterminer toujours l'application qu'on doit faire de ces règles. Les usages forment et détruisent les sociétés civiles. Les usages de nation à nation sont des lois sans force. Ces usages fondent le droit

des gens. Droit des gens des anciens peuples de l'Asie. Droit des gens des Grecs. Usages qui rendaient vicieux ce droit des gens. Cause de ces usages. Guerres injustes, autorisées par un faux droit des gens.

CHAP. II. — *Des lois positives, et particulièrement de celles qui constituent l'essence de chaque gouvernement.* Pag. 58.

Les premières lois positives n'ont été que des usages corrigés. Les conventions tacites sont vicieuses parce qu'elles sont tacites. En les rendant expresses et solennelles, on fit des lois positives. Comment on distingua les lois positives en différentes classes. Dans les grandes monarchies de l'Asie, les trois pouvoirs qui constituent la souveraineté, résidaient dans le monarque. Comment aux temps héroïques, dans les petites monarchies de la Grèce, les trois pouvoirs étaient partagés. En détruisant la tyrannie, les villes de la Grèce tombaient dans l'anarchie, parce que le peuple se saisissait des trois pouvoirs. Deux gouvernemens : l'un républicain et l'autre monarchique. Les différentes limitations des trois pouvoirs constituent différentes républiques et différentes monarchies. On nomme *politiques* et *fondamentales* les lois qui déterminent la nature de chaque espèce de gouvernement.

CHAP. III. — *De la nature des gouvernemens libres.* P. 65.

Le souverain est une personne physique ou morale. Tout gouvernement tend à l'esclavage ou à la liberté. Un gouvernement est libre, lorsque les lois règlent la puissance souveraine. En Asie, l'usage de la puissance souveraine a été contraire à la liberté. En Grèce, il lui a été favorable. Combien il est difficile de régler l'usage de cette puissance, et de donner des fondemens solides à la liberté. Ces fondemens ne peuvent se trouver que dans des lois qui bannissent tout arbitraire, et qui répriment la licence.

CHAP. IV. — *De la nature des gouvernemens qui ne sont pas libres et qu'on nomme despotiques.* Page 69.

Le despotisme pris à la rigueur. C'est une chose purement idéale. Aucun despote ne peut s'approprier tout. Ce qui caractérise le despote, c'est qu'il ne connaît point de lois fondamentales. Sa faiblesse le caractérise encore. En quel sens on peut dire que sa puissance est arbitraire.

CHAP. V. — *Des républiques.* Page 71.

La nature du gouvernement républicain tient à une sorte d'équilibre. En politique, l'équilibre parfait est impossible. Dans la démocratie, le partage des forces est nécessairement inégal. Ce gouvernement est fait pour les révolutions. L'aristocratie tient de la démocratie ou de la monarchie. Gouvernement mixte. Solon prévoyait dans les mœurs une révolution, qui forcerait à faire des changemens à ses lois. Lycurgue prévint et empêcha une pareille révolution; et les mœurs, qui ne changeaient pas, maintinrent les pouvoirs en équilibre. Un pareil équilibre ne pourra s'établir chez des peuples dont les mœurs seront exposées à des révolutions.

CHAP. VI. — *Des monarchies modérées.* Page 76.

Exemple d'une monarchie modérée. Dans une pareille monarchie on est véritablement libre; et le monarque ne peut pas tout. Il est soumis aux lois fondamentales. Il y a plusieurs espèces de monarchies modérées. Elles sont sujettes à bien des variations. Nature des monarchies modérées.

CHAP. VII. — *Considérations sur le despotisme des anciennes monarchies.* Page 78.

On est fondé à faire des conjectures sur la constitution des anciens empires. Ces empires ont été despotiques. Ce despo-

tisme était limité par des usages. Comment il aura changé les usages, et se sera accru. Il a été un temps où l'Asie ne connaissait pas les grands empires. Quand ils auront pu se former. Circonstances qui paraissaient alors favorables au despotisme. L'usage qui laissait à un peuple conquis le droit de s'assembler était contraire au despotisme. Les monarques d'Assyrie ne pouvaient pas mettre des impôts arbitraires. Leur autorité n'était pas également absolue sur toutes les provinces de leur empire. Ils n'étaient pas dans l'usage de les fouler, parce qu'ils avaient d'autres moyens pour s'enrichir. Un usage commun à presque toutes les nations de l'Asie limitait encore la puissance des monarques. Les préjugés qui limitaient la puissance du monarque étaient nécessaires à sa propre sûreté.

CHAP. VIII. — *Continuation du même sujet.*

Page 87.

Dans une monarchie despotique, les grands sont esclaves. Les grands, dans leurs gouvernemens, s'arrogent sur leurs créatures à peu près la même autorité que le monarque a sur eux. Cette autorité se limite en se communiquant. Cette limitation est la sûreté du peuple. Le peuple est à quelques égards sous la protection des lois. La surveillance des ministres, jaloux les uns des autres, est la sauve-garde des peuples. Les grands empires sont tout à la fois favorables et contraires au despotisme. Sous les rois d'Assyrie, le gouvernement, par rapport au peuple, était en général assez doux : parce que l'agriculture était en grande considération, et que les monarques eux-mêmes la considéraient et la protégeaient. Preuves de cette protection. Un laboureur jouissait des fruits de son travail, et ne craignait pas d'être vexé. Les guerres n'étaient que des fléaux passagers, ou des irruptions momentanées, qui ne faisaient pas toujours autant de dommages qu'on serait porté à le croire. Ce n'était pas sur les campagnes que s'exerçait le brigandage des gouverneurs de province. C'était sur les villes. Cependant le gouvernement n'étouffait pas toute industrie. Peuples tributaires des anciens empires de l'Asie. Ils étaient vraisemblablement exposés à de grandes vexations.

Mais ils étaient d'ailleurs indépendans. Ils mettaient un haut prix aux choses de luxe, qu'ils fournissaient aux cours des grands empires. Alors il n'y avait point de proportion entre le prix des choses de luxe et celui des choses nécessaires. Raison de cette disproportion. Autre raison de cette disproportion. La grande population et le bas prix des choses nécessaires, faisaient la richesse et la puissance des anciens empires.

CHAP. IX. — *Continuation du même sujet.* Page 100.

C'est le luxe qui a rendu le despotisme destructeur. Trois espèces de luxe. Luxe de magnificence des Assyriens. Il n'était pas contagieux. Il n'était pas à charge au peuple. Le luxe de commodités est dispendieux. Il est contagieux, ruineux ; d'autant plus qu'on veut jouir des commodités avec magnificence. Le luxe de frivolités achève la ruine des fortunes et des mœurs. La manière simple, dont vivaient les anciens, prouve qu'ils ne connaissaient ni luxe de commodités, ni celui de frivolités. Cette simplicité faisait tout à la fois la richesse de l'état et celle des particuliers. Les empires ont été successivement moins riches, à proportion qu'on a vécu avec moins de simplicité. Depuis les Perses, on voit croître le luxe en Asie, et on ne voit pas croître les richesses. Les arts de luxe enlèvent le nécessaire au peuple. Car ils font renchérir les choses nécessaires. Ce renchérissement est une preuve que l'état s'appauvrit. Pourquoi l'agriculture a toujours été plus florissante dans les monarchies qui ne connaissaient pas le luxe. Effet du despotisme dans les temps de luxe.

CHAP. X. — *Des lois positives qu'on nomme lois civiles.* P. 111.

Ce qu'on entend par lois civiles. Objet de ces lois. Dans les anciennes monarchies il y avait peu de lois civiles. Il y en a eu peu encore, lorsque le luxe a donné un libre cours au despotisme. Cependant le despote ne peut pas tout s'approprier. A Sparte, tout était, de fait comme de droit, au souverain. Les Spartiates avaient peu de lois civiles. Les Athé-

niens en avaient un plus grand nombre. Mais le souverain qui les faisait était un despote absolu, aveugle et capricieux. Les lois civiles étaient en petit nombre chez tous les peuples de la Grèce.

CHAP. XI. — *De la loi d'opinion.*

Page 116.

La loi d'opinion statue sur les actions dont la loi civile ne prend pas connaissance. Pourquoi on la met au nombre des lois positives. Défaut de cette loi. En Perse, la loi d'opinion tendait à dépouiller de toute vertu, et elle écartait toute idée de justice. En Grèce, elle pouvait être une source de vertus sociales. Cependant elle rendait les Spartiates cruels, durs et injustes. Elle a rendu les Athéniens plus justes, et leur a donné des mœurs plus douces. Il a été un temps où l'opinion enrichissait la république d'Athènes de toute l'opulence des citoyens riches. Une révolution dans l'opinion appauvrit la république et les citoyens d'Athènes. Opinion qui mit le comble aux malheurs des Athéniens. Pouvoir de l'opinion. Il dépend des dénominations qu'elle donne à nos actions. Il n'y a point de peuple exempt de reproches à cet égard. Les opinions se corrompent avec rapidité, et se corrigent lentement. Les plus dangereuses sont les plus durables. Il faut bien des circonstances pour amener dans les opinions une révolution utile.

CHAP. XII. — *Des réglemens de police.*

Page 125.

Objets des réglemens de police. Les mœurs des Spartiates avaient peu besoin de réglemens de police. Les Athéniens en avaient besoin, et ils leur étaient presque inutiles. Réglemens de police dans les anciennes monarchies.

CHAP. XIII. — *Du droit public.*

Page 127.

Tout gouvernement porte sur quatre espèces de lois. Comme les usages fondent le droit des gens, les traités fondent

le droit public. Le droit public est naturellement variable. Le droit public est mal assuré sur des traités libres. Il est mal assuré sur des traités forcés. Les garanties ne l'assurent pas toujours.

CHAP. XIV. — *Des lois naturelles.*

Page 132.

Quand on a observé les lois positives, il ne faut plus que quelques abstractions pour concevoir l'état de nature. Ce que c'est que l'état de nature. Lois naturelles qui sont le principe de toute justice. Erreurs des hommes à ce sujet. Les peuples les plus barbares n'ignorent pas entièrement la loi naturelle. Les lois positives peuvent expliquer ou modifier la loi naturelle.

CHAP. XV. — *Continuation du même sujet.*

Page 136.

Comment se fait le contrat social. Les hommes sont égaux au moment qu'ils achèvent le contrat social. Comment ils deviendront inégaux. En quoi ils doivent continuer d'être égaux. Les abus qui s'introduisent n'autorisent aucun membre de la société à troubler l'ordre établi. Les lois positives sont censées les conditions expresses du contrat social. Idée complète du juste et de l'injuste. La volonté de Dieu se manifeste dans la loi naturelle. Les nations sont par elles-mêmes dans l'état de nature. La loi naturelle est la règle de ce qu'elles se doivent mutuellement. Cette loi se nomme *droit de la nature* ou *droit naturel*. Le droit de premier occupant, dépouillé du titre que donne la culture, est un droit sans fondement. Un état n'a par lui-même aucun droit sur les terres, ni sur les citoyens d'un autre état. Le droit du plus fort est une contradiction dans les termes. Comment le droit de conquête peut-être un droit légitime. Combien en général les nations sont injustes les unes à l'égard des autres.

CHAP. XVI. — *Considérations générales sur la législation.* P. 142.

Les législateurs n'ont fait qu'achever l'ouvrage des circons-

tances. Pourquoi les premiers gouvernemens ont été monarchiques. Loi fondamentale des monarchies. Pourquoi l'Asie a eu de bonne heure de grands empires. Pourquoi les peuples n'y ont pas pensé à se gouverner en républiques. Les empires de l'Asie devaient être despotiques. C'était un obstacle aux progrès de la législation. Difficultés que les Grecs avaient à se donner des lois. Méprises des premiers législateurs. Sagesse des législateurs qui ont fait époque. Ils ont tous regardé l'égalité naturelle comme une loi fondamentale. Solon jugea, avec raison, que l'inégalité de fortune n'est pas par elle-même contraire à l'égalité naturelle. Elle le peut devenir. Solon donna tous ses soins à l'empêcher. Tôt ou tard le luxe détruit tout-à-fait l'égalité naturelle. Quel doit être en général l'objet de tout législateur. L'étude de l'histoire est un cours de législation.

LIVRE CINQUIÈME.

CHAP. I. — *Des anciens peuples de l'Italie.*

Page 152.

Conjectures sur les premières peuplades arrivées en Italie. Quelques-unes de ces peuplades étaient grecques d'origine. Commencemens des sociétés civiles en Italie. C'étaient de petites monarchies, ou de petites cités sous un chef. Elles n'étaient pas constituées pour faire des conquêtes. Les villes étaient dans l'usage de fonder des colonies. Pratiques qu'elles observaient en pareil cas. La religion était, pour le fond, en Italia, la même qu'en Grèce. La superstition des présages en était la base. Pourquoi cette superstition a eu plus de cours en Italie qu'en Grèce. Tout était présage parmi les peuples d'Italie. Il y en avait de deux espèces. Raison de cette superstition. Comment on demandait des présages aux dieux. Les présages par le vol et par le chant des oiseaux. Les aruspices. Les expiations. Elles n'ont été nulle part plus en usage qu'en Italie. Pratiques usitées à la fondation des villes. Pourquoi on cachait le nom du Dieu auquel une ville était consacrée. Evocation. Différens dieux tutélaires. Magie. Il est utile d'observer

cessuperstitions. Elles sont antérieures aux Romains. La magie a eu, en Italie une autre origine qu'en Asie. Lors de la fondation de Rome, les sociétés civiles, en Italie, en étaient encore à leurs commencemens.

CHAP. II. — *De la fondation de Rome et de Romulus.* Page 172.

Incertitude de la fondation de Rome. Sentiment qui a prévalu. Commencement de Rome sous Romulus. Romulus ouvre un asyle. Les Romains enlèvent les filles des peuples voisins. On se hâte trop d'admirer les Romains. Dans les commencemens, les Romains ne pensaient pas à se donner des lois. Comment Rome est victorieuse de plusieurs peuples ennemis. Dépouilles opimes, origine des triomphes. Les Romains et les Sabins, après s'être fait la guerre, ne forment plus qu'un peuple. Fin du règne de Romulus. Il faut connaître les réglemens qui remontent au temps de Romulus. Usages qu'il emprunta des Étrusques. Fêtes consacrées à Palès. Division que Romulus fait du peuple. Deux sortes de comices. Le sénat. Origine des familles patriciennes. Fonctions du Sénat. Pouvoir des comices. Les dignités conférées aux sénateurs. Autorité du roi. Marques de la puissance. Fonctions des tribuns. Gouverneur de la ville. Le gouvernement de Rome était une monarchie modérée, formée sur les usages reçus par les peuplades errantes. Pourquoi nous sommes portés à croire que ce gouvernement a été l'ouvrage de Romulus. Les lois attribuées à Romulus n'ont pas été son ouvrage. Le culte qui s'établit sous son règne n'a pas été son ouvrage.

CHAP. III. — *Numa, second roi de Rome.* Page 187.

Inter-règne d'un an. Numa est élu roi de Rome. Comment on consultait les dieux sur ce choix. Il ne paraît pas que Numa ait été un prince fort éclairé. Il tourne l'esprit du peuple à la superstition. Les peuples d'Italie avaient alors quelque idée de justice. Leur usage avant de prendre les armes. Numa transporte cet usage à Rome. Temple de Janus. Les flamines. Les

saliens. Temple de Vesta. Vierges consacrées à cette divinité. La bonne foi mise au nombre des dieux. Le dieu Terme. Numa réforme le calendrier. Les jours qu'on nommait *fasti* et *nefasti*. Pontifes créés par Numa. Annales. Numa donna des soins à l'agriculture. Pourquoi les Romains jouirent de la paix pendant tout son règne.

CHAP. IV. — *Tullus Hostilius, troisième roi.* Page 197.

Le sénat a l'autorité pendant l'inter règne. Tullus Hostilius rouvre le temple de Janus. Il renferme le mont Célius dans l'enceinte de la ville. Prodiges. Mort de Tullus Hostilius.

CHAP. V. — *Ancus Marcius, quatrième roi.* Page 199.

Ancus Marcius donne ses soins à la religion. Il fait des conquêtes. Ville et port d'Ostie. Le Janicule fortifié. Lucius Tarquinius succède à Ancus.

CHAP. VI. — *Tarquin l'Ancien, cinquième roi.* Page 201.

Tarquin crée cent nouveaux sénateurs. Il crée deux nouvelles vestales. Les peuples voisins de Rome ne prévoyaient pas qu'elle menaçait leur liberté. Tarquin triomphe de ces peuples. L'augure Accius Névius s'oppose à une création de nouvelles centuries. Ouvrages de Tarquin. Le Capitole. Tarquin veut laisser la couronne à Servius Tullius. Il est assassiné.

CHAP. VII. — *Servius Tullius, sixième roi.* Page 207.

Comment Servius Tullius s'assure la couronne. Pourquoi il recule le pomérium. État du gouvernement lors de l'avènement de Servius. Changement qu'il fait dans le gouvernement. Lustre. Alliance de tous les peuples du Latium avec les Romains. Mort de Servius.

CHAP. VIII. — *Tarquin, dit le Superbe, septième roi.* P. 217.

Pourquoi Tarquin a été surnommé *le Superbe*. Comment il

assure son autorité. Sa tyrannie. Travaux dont il surcharge le peuple. Il ne faut souvent qu'un événement imprévu pour perdre un despote. Événement qui fut cause de l'expulsion de Tarquin. Les livres sibyllins.

CHAP. IX. — *Considérations sur les temps de la monarchie romaine.* Page 221.

En jugeant d'après les événemens, nous nous trompons sur les vues que nous attribuons à ceux qui gouvernent. Comment les circonstances ont préparé la grandeur de Rome. Nous ne connaissons ni les forces des Romains, ni celles de leurs ennemis. Il est étonnant que Rome n'ait eu que sept rois dans l'espace de 244 ans. Le patronage.

LIVRE SIXIÈME.

CHAP. I. — *Jusqu'à la création des tribuns du peuple.* P. 483

Après l'expulsion des Tarquins, on se trouva dans la nécessité de renouveler les lois. Création de deux consuls. Leurs fonctions. Marques de leur dignité. On les tire de l'ordre des patriciens. Solennités à l'occasion du nouveau gouvernement. Sacrificateur qu'on nommait roi. Conspiration en faveur de Tarquin. Les conspirateurs découverts et punis. Exil du consul Tarquinius Collatinus. Brutus est tué dans un combat. Ses funérailles. Soupçons contre le consul Valérius. Il les dissipe. Il fait des lois favorables au peuple. Création des deux questeurs. Conduite du sénat avec le peuple, lors de la guerre de Porsenna. Horatius Coclès. C. Mutius Scévola. Clélie. Conduite généreuse de Porsenna. Récompense qu'on accorde aux Romains qui se sont distingués pendant la guerre. Guerre des Sabins. Ap. Claudius. Le petit triomphe ou l'ovation. Ligue des Latins. Les dissensions commencent dans la république. Quelle en est l'origine. Dureté des créanciers. On regardait la remise ou la réduction des dettes comme un violement de la foi publique. Les créanciers étaient en droit de se faire

payer de tout ce qui leur était dû : les usuriers ne l'étaient pas. Le sénat accorde une surséance pour les dettes. Les plébéiens refusent de s'enrôler. Création d'un dictateur. Il est nommé par l'un des deux consuls. Le dictateur termine la guerre par une trêve. Nouveau dictateur. Fin de la guerre contre les Tarquins. Le sénat ne ménage plus le peuple. Soulèvement du peuple, qui refuse de s'enrôler. Servilius l'apaise, en lui promettant l'abolition des dettes. Il triomphe malgré le sénat. Il devient odieux au peuple. Les troubles croissent. Dictature de Valérius. Retraite sur le Mont-Sacré. Le peuple obtient des tribuns. Création des deux édiles.

CHAP. II. — *Considérations sur les Romains après la création des tribuns.*

Page 248.

La monarchie ne pouvait devenir odieuse que sous les derniers rois. L'amour de la liberté commence à la création des tribuns. En quoi consistait la liberté à Sparte, à Athènes, à Rome. Le tribunat est une source de dissensions. Les deux ordres sont jaloux de commander dans Rome. Ils portent ce caractère dans les guerres qu'ils ont avec leurs voisins. Les guerres en deviennent plus destructives. Comment les Romains doivent être toujours plus ambitieux de commander aux autres peuples. Usages et maximes des Romains sous Romulus. Sous Numa ils deviennent superstitieux, sans cesser d'être brigands. Ils se font une réputation de piété et de justice. Ils ne sont qu'hypocrites. Les nations n'ouvrent pas les yeux sur l'injustice des entreprises des Romains. Les dissensions des deux ordres de la république offrent les mêmes scènes, pendant près de deux siècles.

CHAP. III. — *Jusqu'à la paix que Coriolan accorde aux Romains.*

Page 258.

Les tribuns n'avaient aucune marque de puissance. Ils ne devaient pas se borner au droit d'opposition. Troubles à l'occasion d'une famine. Loi qui autorise les tribuns à convoquer

les assemblées du peuple. Deux puissances législatives dans la république. Conduite que le sénat aurait dû tenir pour recouvrer l'autorité. Coriolan soulève le peuple contre lui. Les tribuns le veulent faire arrêter. Sicinius prononce contre lui une sentence qui n'est pas exécutée. Coriolan est cité devant le peuple, du consentement du sénat. Il est condamné à l'exil par le peuple, assemblé pour la première fois par tribus. Il assiège Rome, à la tête des Volsques. Il lève le siège.

CHAP. IV. — *Jusqu'à la publication de la loi de Voléro.* P. 271.

Sp. Cassius aspire à la tyrannie. Il échoue. Pour empêcher l'exécution de la loi agraire, proposée par Cassius, le sénat la propose lui-même. Cassius condamné à mort et exécuté. La loi agraire paraît oubliée. Dissensions à l'occasion de cette loi, qui est proposée de nouveau. Désobéissance des troupes. Guerres qui font diversion aux dissensions. Les dissensions recommencent, et les tribuns citent devant le peuple les consuls des années précédentes. La mort de Genucius intimide les tribuns. Le sénat compte trop sur la terreur que cette mort a répandue. Troubles auxquels la dureté des consuls donne lieu. Le tribun Voléro se propose d'humilier le sénat. Loi qu'il propose à cet effet. Les patriciens s'y opposent. Extension que Voléro donne à la loi. Précaution que prend le sénat. Troubles. La loi est portée. Puissance qu'acquiert le peuple. Puissance qui reste au sénat et aux consuls. Causes qui portent l'amour de la patrie jusqu'au fanatisme. Causes qui doivent contribuer à l'agrandissement des Romains.

CHAP. V. — *Jusqu'à la création des décemvirs pour un corps de lois.* Page 286.

Pourquoi les plébéiens ne savent pas user de toute leur puissance. Comment les patriciens doivent perdre toute leur autorité. Armée qui se laisse vaincre par haine contre Ap. Claudius. La loi agraire proposée de nouveau. Ap. Claudius, cité devant le peuple, meurt avant le jugement. Difficultés que souffrait

la loi agraire. Le consul T. Émilius la veut faire passer. Les plébéiens refusent des champs dans le territoire d'Antium. Térentillus propose de nommer des décemvirs pour former un corps de lois. Les collègues de ce tribun consentent à suspendre cette affaire. Le sénat s'y oppose. Les tribuns la portent à l'assemblée du peuple. Troubles. Les troubles continuent pendant que les Sabins sont maîtres du Capitole. L. Quintius rétablit le calme. Il fait passer les Éques sous le joug. Instances des tribuns au sujet de la loi Térentilla. On crée dix tribuns au lieu de cinq. Les tribuns obtiennent le mont Aventin pour le peuple, et ils acquièrent le droit de convoquer le sénat. Le tribun Icilius tente de soumettre les consuls au tribunal du peuple. Il est obligé de renoncer à cette entreprise. Le peuple ne connaissait pas tout ce qu'il pouvait. On envoie des députés en Grèce. Création des décemvirs.

CHAP. VI. — *Du gouvernement des décemvirs.* Page 304.

Gouvernement des décemvirs dans la première année. Ils font dix tables de lois, qui sont reçues par le peuple. On arrête de créer de nouveaux décemvirs. Ap. Claudius est suspect au sénat. Il se fait continuer, et il a des collègues à sa dévotion. Il était facile aux décemvirs de conserver l'autorité. Plan qu'ils se font. Ce plan n'était pas raisonnable. Leur tyrannie. Ils paraissent avoir voulu entretenir la division entre les deux ordres. Deux nouvelles tables de lois. Ils se continuent dans le gouvernement. Guerre qui les jette dans un grand embarras. Ils convoquent le sénat, et lui arrachent un décret, qui ordonne la levée des troupes. Les troupes leur désobéissent. Attentat de Claudius sur Virginie. Soulèvement que cause la mort de Virginie. Les armées abandonnent leurs généraux, et se retirent sur le mont Aventin. Elles passent au Mont-Sacré pour forcer le sénat à prendre une résolution. Le sénat leur accorde ce qu'elles demandent. On élit des tribuns et des consuls. Lois favorables au peuple. Les tribuns se vengent des décemvirs. Le calme se rétablit.

CHAP. VII. — *De quelques changemens qui se font insensiblement dans la constitution de la république.* Page 318.

Après Servius Tullius, les patriciens et les plébéiens ont été confondus dans les six classes. Comment les patriciens cessent de faire un ordre à part. Deux nouveaux ordres dans la république. Comment les plébéiens, d'abord exclus du sénat, y ont été admis. Comment la noblesse passera des familles patriciennes aux familles plébéiennes. Ordre des chevaliers. L'inégalité des fortunes était le principe des changemens que les circonstances amenaient dans le gouvernement. Un corps de lois doit être mieux fait par un seul législateur, que par plusieurs. Les décemvirs n'ont pas déterminé où résidait la puissance législative. Avant Servius Tullius, cette puissance était dans le peuple entier. Après ce roi, elle se partage entre les comices par centuries et les comices par tribus. Ces deux assemblées sont également fondées à se l'arroger. Quelle part le sénat avait à la législation.

CHAP. VIII. — *Jusqu'à la création des censeurs.* Page 327.

Le peuple s'arroge le droit de décerner le triomphe. Le tribun Duillius fait échouer le projet de ses collègues, qui voulaient être continués dans le tribunat. Deux patriciens parmi les tribuns. Loi Trébonia. T. Quintius réunit contre l'ennemi les deux ordres divisés. Les plébéiens demandent qu'ils puissent s'établir par des mariages avec les patriciens, et que le consulat leur soit ouvert. Les mariages se contractaient de trois manières. La religion élevait une barrière entre les deux ordres. Le sénat consent à la loi pour les mariages. Création des tribuns militaires. Pourquoi le sénat perd peu à peu son autorité. Aucun plébéien n'obtient le tribunat militaire. Consuls rétablis. Création des deux censeurs. Autorité des censeurs. Utilité de la censure. Le sénat ne connut pas d'abord toute l'autorité qu'il conférait aux censeurs.

CHAP. IX. — *Jusqu'à l'établissement d'une solde pour les troupes.* Page 338.

Troubles à l'occasion d'une disette. Mamercus Émilien nommé dictateur. Secondes dépouilles opimes. Émilien réduit la censure à dix-huit mois. Conduite des censeurs à son égard. Les tribuns saisissent cette occasion pour déclamer contre le sénat. Il font élire des tribuns militaires. Le sénat soumet les consuls à la puissance tribunicienne. Ce que les historiens disent des pertes et des avantages de la république, pendant la guerre, est au moins fort obscur. Contagion. Le sénat défend tout culte étranger. Embarras pour nommer un dictateur. Mamercus est élu. Plaintes des tribuns, qui n'obtiennent pas le tribunat militaire. Ruse du sénat pour leur donner l'exclusion. Création de deux nouveaux questeurs. Demande des tribuns à cette occasion. Loi agraire proposée de nouveau. Conduite du sénat pour la faire rejeter. Dissension dans la place de Rome, et soulèvement dans l'armée. Les soldats sont punis. La guerre, la peste et la famine suspendent les dissensions. Les promesses des tribuns n'étaient qu'un piège, où le peuple devait être pris. Trois plébéiens obtiennent la questure. Aucun ne peut encore parvenir au tribunat militaire. Le sénat implore inutilement la puissance tribunicienne. Mesures que prend le sénat dans les comices pour l'élection des tribuns militaires. Établissement d'une paie pour les soldats qui servaient dans l'infanterie.

CHAP. X. — *Jusqu'à la prise de Véies.* Page 355.

Le sénat résout le siège de Véies. Comment les Romains attaquaient les places. Avantages que leur donne l'établissement d'une solde. Nombre des tribuns militaires. On fait le blocus de Véies. Raisons des tribuns, qui s'y opposent. Perte que font les Romains. Ils n'en sont que plus animés à continuer le siège. Nouvelles pertes. Nouvelle déclamation des tribuns. Ils s'opposent à la levée de l'impôt pour la solde. Ils cessent de s'y opposer, parce qu'un plébéien a été élu tribun

militaire. Cinq plébéiens obtiennent cette magistrature. Lectisternium à l'occasion d'une calamité. Raison que le sénat donne de la calamité. Prodiges. Épouvante qui passe du camp à Rome. Prise de Véies.

CHAP. XI. — *Considérations sur la république romaine, lors de la prise de Véies.* Page 364.

Les Romains n'avaient point de lois fondamentales. Les deux ordres de la république sont comme deux espèces différentes. Tout était aux patriciens. Quand les plébéiens ont commencé à faire un ordre. Il y a dans la république deux puissances rivales. Les Romains ne sont pas libres. Les premiers plébéiens qui ont obtenu le tribunat militaire font époque. Les plébéiens doivent prétendre au consulat. Comment ils y parviendront. Pourquoi un plébéien pouvait difficilement avoir la pluralité pour lui dans les comices par centuries. Conjecture sur les changemens faits dans la manière de procéder aux élections. La prise de Véies est le présage de la grandeur des Romains.

CHAP. XII. — *Jusqu'au sac de Rome par les Gaulois.* Page 371.

Mécontentement du peuple. On propose de faire de Véies une seconde Rome. Cette proposition est rejetée. Concorde rétablie entre les deux ordres. Camille, accusé, s'exile. Clusium assiégé par les Gaulois. Brennus marche à Rome. Plusieurs dénombremens du peuple romain. Les Romains sont défaits. Rome reste sans défense. Il ne s'y trouve que mille soldats, qui s'enferment dans le Capitole. Massacre des vieux sénateurs. Rome est ruinée. Camille bat les Gaulois. Il est nommé dictateur. Le Capitole est sur le point d'être pris. Les Romains capitulent. Rome est délivrée.

CHAP. XIII. — *Jusqu'à l'abolissement du tribunat militaire : époque où le consulat devient commun aux deux ordres de la république.* Page 379.

Rome est rebâtie. Incertitude des premiers siècles de l'his-

toire romaine. Camille triomphe des ennemis. Manlius se met à la tête du peuple. On crée un dictateur. Le dictateur envoie Manlius en prison. Mécontentement du peuple. Le sénat rend la liberté à Manlius. Manlius tente de soulever le peuple. On l'accuse d'aspirer à la tyrannie. Il est condamné à mort. Remords du peuple. Les tribuns déclament contre le sénat. Les guerres suspendent les dissensions. Misère et découragement des plébéiens. Fabius, Licinius et Sextius se concertent pour ouvrir le consulat aux plébéiens. Lois proposées à cet effet par Sextius. Troubles. Une guerre les suspend. Conduite de Sextius. Nouvelle loi qu'il propose. Sextius et Licinius veulent faire passer leurs lois, malgré les oppositions de leurs collègues. Pourquoi ces deux tribuns suspendent leur entreprise. Ils font passer une de leurs lois. Irruption des Gaulois. Concorde rétablie entre les deux ordres. Édilité curule. La préture. Loi Licinia.

CHAP. XIV. — *Jusqu'à la création de quatre nouveaux préteurs et de cinq nouveaux augures : époque où les plébéiens sont parvenus à tous les honneurs.* Page 399.

Plaintes et prétentions des tribuns. Superstitions auxquelles la peste donne occasion. M. Curtius. Les Romains ne savent encore que combattre et vaincre. Guerre avec les Herniques, avec les Gaulois. Lois contre les brigues et contre les usures. Un plébéien dictateur pendant la guerre contre les Étrusques. Les plébéiens avaient déjà obtenu l'édilité curule. Le sénat tente de les exclure du consulat. Les tribuns défendent les droits du peuple. On assoupit les querelles au sujet des dettes. Un plébéien élevé à la censure. Afin de se rendre maître des comices, le sénat nomme un dictateur pour y présider. Les Gaulois, qui sont encore défaits, cessent leurs hostilités. Alliance avec les Carthaginois. Origine de la guerre avec les Samnites. Les Campaniens demandent des secours à la république. Les Romains déclarent la guerre aux Samnites. Pertes de la part des Samnites. Ils font la paix. Les Latins veulent forcer les Romains à partager l'empire avec

eux. Vision de T. Manlius et de P. Décius Mus. Manlius fait mourir son fils. Décius se dévoue, et les Latins sont défaits. Paix conclue avec les Latins. Lois portées par un dictateur plébéien. Hostilités des Palépolitains. Trois manières de conquérir. Premier consul. La guerre avec les Samnites recommence. Guerre dans la grande Grèce, où la ville de Tarente avait appelé le roi d'Épire. Inquiétudes des Tarentins à la vue des progrès des Romains. Loi qui défend aux créanciers de mettre les débiteurs dans les fers. Guerre avec les Samnites, les Lucaniens et les Vestins. Le dictateur Papirius veut punir de mort Fabius, son général de cavalerie, parce qu'il a combattu contre ses ordres. Le peuple demande et obtient la grâce de Fabius. Les Samnites, après bien des pertes, demandent la paix sans pouvoir l'obtenir. L'armée romaine passe sous le joug. Comment les Romains éludent le traité qu'ils ont fait. Rome accorde une trêve de deux ans aux Samnites, qui ont été défaits plusieurs fois. La guerre recommence. Progrès des Romains. Les Romains exterminent pour conquérir. Pourquoi les dissensions avaient cessé. Les plébéiens entrent dans le collège des pontifes et dans celui des augures. Les dignités étant communes aux patriciens et aux plébéiens, les deux ordres de la république sont, d'un côté le sénat, et de l'autre le peuple.

CHAP. XV. — *Jusqu'à la conquête de l'Italie.* Page 431

Fin de la guerre des Samnites. Troubles à l'occasion des dettes. Guerre des Gaulois. Guerre des Tarentins. Ils appellent Pyrrhus. Conversation de Pyrrhus et de Cynéas. Alexandre n'aurait pas pu conquérir l'Italie. Pyrrhus à Tarente. Il est vainqueur près d'Héraclée. Tentative qu'il fait sans succès. Négociation entre Pyrrhus et les Romains. Bataille dont le succès est douteux. Pyrrhus rend tous les prisonniers. Il passe en Sicile. Ses alliés le rappellent en Italie. Il est défait, et retourne en Épire. Les Romains se rendent maîtres de Tarente. Ils achèvent la conquête de l'Italie.

CHAP. XVI. — *De la constitution de la république à la fin du cinquième siècle.* Page 443.

Nombre des tribus. Quand les tribus ont eu part à la souveraineté. Comment la république formait et composait les tribus. Comment les censeurs distribuait le peuple dans les tribus. Censure d'Ap. Claudius. Politique des censeurs. Conduite de la république avec les peuples d'Italie; avec les associés; avec les confédérés; avec les peuples conquis. Sort des Colonies. La république récompensait et punissait.

CHAP. XVII. — *Caractère des Romains.* Page 450

Toujours forcés à vaincre, les Romains se croient nés pour commander. Les patriciens, naturellement durs et injustes, se laissent tout ravir. Les Romains n'écoutent la justice, ni dans les dissensions qu'ils ont entre eux, ni dans les guerres qu'ils font aux autres peuples. Le courage des Romains est un vrai fanatisme. Les Romains étaient avares. Cause du désintéressement de quelques citoyens.

LIVRE SEPTIÈME.

CHAP. I. — *Des Carthaginois jusqu'à leur alliance avec Xerxès.* Page 456.

Didon conduit en Afrique une colonie d'hommes industriels. Carthage peut avoir été fondée vers le temps où Lycurgue donna ses lois. Didon paraît s'être établie sans obstacle. Les Phéniciens, dont les Carthaginois étaient une colonie. Nous ne savons pas l'histoire des premiers temps de Carthage. Carthage a fait des progrès rapides. Nous en connaissons mal le gouvernement. Avec quelle facilité les Carthaginois ont fait des établissemens pour le commerce. Tyr et Carthage faisaient, sans se nuire, tout le commerce de l'Orient avec l'Occident. Enrichis par le commerce, les Carthaginois font la guerre à leurs voisins. Ils s'agrandissent lentement par la voie

des armes. Ils n'avaient que des troupes mercenaires, et ils pouvaient lever de grandes armées. C'en était assez pour avoir des succès. Ils jugeaient de leur puissance par leurs richesses. Ils étaient établis en Sicile depuis long-temps, lorsqu'ils firent un traité avec Xerxès.

CHAP. II. — *De Carthage et de la Sicile, jusqu'à la fin de la guerre que les Athéniens ont portée dans cette île.* Page 465.

Temps inconnus et obscurs de l'histoire de Sicile. Gouvernement des plus anciens peuples de cette île. Il était facile aux étrangers d'y faire des établissemens. Colonies grecques en Sicile. L'histoire de Syracuse commence à Gélon, qui est d'abord général du tyran de Géla; puis tyran de Géla, et enfin de Syracuse. Secours qu'il offre aux Grecs contre les Perses. Cadmus chargé par Gélon de présens pour Xerxès. Les Carthaginois portent la guerre en Sicile. Ils sont entièrement défaits. Ils obtiennent la paix. Les Syracusains confirment la souveraineté à Gélon. Ils lui élèvent une statue. Soins de Gélon pour le gouvernement. Sa mort. Guerre des Carthaginois. Règnes d'Hiéron et de Thrasibule, frères de Gélon. Confédération des villes grecques de Sicile pour la liberté commune. Pétalisme. Deucétius ennemi des Syracusains. Les Syracusains veulent subjuguier la Sicile. Les Athéniens appelés par les Léontins envoient une flotte sur les côtes de Sicile. Ils portent la guerre en Sicile. Les généraux ne s'accordent pas sur le plan qu'ils veulent se faire. Syracuse assiégée, et réduite à l'extrémité. Secours qui lui arrivent. Nicias, général des Athéniens, demande des secours. L'armée des Athéniens est exterminée.

CHAP. III. — *De la Sicile et de Carthage, jusqu'à la mort de Denis l'Ancien.* Page 482.

Guerre des Carthaginois en Sicile. Denis, citoyen de Syracuse, aspire à la tyrannie. Denis s'assure la couronne. Fin de

la guerre. Les Syracusains se soulèvent contre Denis. Ils se soumettent. Denis se rend maître de plusieurs villes. Ses préparatifs de guerre contre Carthage. Sa conduite pour intéresser les peuples à ses succès. Mot de Dion à Denis. Trahison de Denis envers les Carthaginois. Il arme ouvertement. Il est assiégé dans Syracuse. Cette ville est délivrée. Soulèvement des Africains contre Carthage. Denis fait la guerre aux habitans de Rhège. Denis veut remporter le prix aux jeux Olympiques. Il se piquait d'être poète. Pirateries de Denis. Peuples qui se révoltent contre Carthage. Denis remporte le prix aux fêtes de Bacchus, et meurt. Bruits peu vraisemblables au sujet de ce prince.

CHAP. IV. — *De la Sicile et de Carthage, jusqu'à la mort de Timoléon.*

Page 498.

Caractère de Denis le Jeune, qui succède à Denis l'Ancien. Il exile Dion. Il attire les gens de lettres. Dion est invité à armer contre Denis. Puissance de Syracuse. Dion force Denis à quitter la couronne. Troubles à Syracuse après la retraite de Denis. Mort de Dion. Denis recouvre le trône. Corinthe envoie Timoléon au secours des Syracusains. Timoléon débarque en Sicile. Il défait Icétas. Denis lui livre la citadelle. Il est envoyé à Corinthe. Magon, général des Carthaginois, abandonne la Sicile. Icétas est défait une seconde fois, et Timoléon rétablit la démocratie. Les Carthaginois vaincus demandent la paix. Timoléon chasse de Sicile tous les tyrans. Il travaille à rétablir la population. Timoléon passe le reste de ses jours à Syracuse. Considération dont il jouit jusqu'à sa mort.

CHAP. V. — *Considération sur le gouvernement de Syracuse.*

Page 512.

Temps où les Syracusains paraissaient faits pour obéir à un monarque. Comment la démocratie s'établit, et se maintient quelque temps. Causes des dissensions à Syracuse. Pourquoi les dissensions ne produisaient pas les mêmes effets à Rome

et à Syracuse. Pourquoi la république de Syracuse a été fort orageuse. Syracuse ouvrait la Sicile aux puissances étrangères.

CHAP. VI. — *De la Sicile et de Carthage, jusqu'à la première guerre punique.* Page 517.

Troubles à Carthage. Agathocles devient tyran de Syracuse. Il est assiégé dans Syracuse. Il porte la guerre en Afrique. Avantages qu'il remporte. Superstition barbare des Carthaginois. Autres avantages d'Agathocles. Accident qui l'arrête au milieu de ses succès. Il passe en Sicile, où les peuples voulaient se soustraire à sa domination. Il revient en Afrique, où ses affaires sont dans un état désespéré. Il abandonne ses soldats, et se sauve. Sa cruauté. Différentes expéditions d'Agathocles. Sa mort. Pyrrhus en Sicile. Après son départ, Syracuse est déchirée par des factions. L'armée donne le commandement à Hiéron. Le peuple le lui conserve. Si Hiéron a été un usurpateur. Il se défait des soldats étrangers. Sa guerre avec les Mamertins. Occasion de la première guerre punique.

CHAP. VII. — *Conspiration des Romains et des Carthaginois.* Page 531.

L'empire des Carthaginois s'est formé trop facilement. Gouvernement de Carthage. Pourquoi Carthage a pu être longtemps sans être troublée, comme Rome, par des dissensions. Temps où elle n'a point de dissensions. Temps où les factions commencent. Rome est puissante malgré ses dissensions ; et parce que Carthage en a, elle est faible. Les troupes des Carthaginois comparées à celles des Romains.